

**SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DU
PARC D'ACTIVITES DE LA CROISIERE EN LIMOUSIN**

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical en date du 27 mars 2019 - 18 heures 30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Parc d'Activités de la Croisière s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de St Maurice la Souterraine (23), sur la convocation et sous la présidence de M. DRIEUX.

Étaient présents : M. Barrière, Mme Berger, M. De La Salle, Mme Dévérines, M. Guibert, Mme Imbert, Ms Jouanny, Lachaise, Mérigout, Peyronnet, Mme Saillard, Baraud, Dubois, Germanaud, Puygrenier, Audousset, Mme Beissat, Ms Burille, Chaput, Decoursier, Dufour, Dumignard, Mmes Escure, Gulyas, Jammot, Philippon, Lagrange.

Étaient excusés : M. Faury, Mme Mazeirat, M. Muguay.

Étaient absents : Ms Allain, Guillemain, Jarry, Magnin, Vincey, Mondamert, Mmes Caboche, Dédet, Delafont, Lecornec, Lejeune, Piarraud.

Le Président remercie la commune de Saint Maurice La Souterraine et M. Lagrange Maire d'accueillir le Comité syndical, ouvre la séance du Comité et fait lecture des excusés.

Il rappelle que la convocation avec l'ordre du jour, le rapport de présentation, les comptes financiers ainsi que le compte rendu du Comité du 06 mars 2019 ont été adressés le 20 mars.

Désignation du secrétaire de séance du Comité :

Monsieur Guy Dumignard délégué de la Communauté de Communes Monts et vallées Ouest Creuse, adjoint au Maire de La Souterraine est désigné secrétaire de séance.

Adoption de l'ordre du jour & du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 06 mars 2019 :

- Votes des comptes financiers :
 - Budget principal, Budget annexe « Aménagement du Parc d'activités », Budget annexe « Eau », Budget annexe « Assainissement »
 - Compte de gestion
 - Comptes administratifs 2018
 - Affectation de résultat
 - Budget primitif 2019
- Questions diverses (projets et dossiers en cours).

Le Président propose de rajouter en questions diverses 2 points supplémentaires concernant l'amélioration de l'entrée par le passage inférieur depuis le giratoire RN145 :

Le Conseil Municipal de St Maurice La Souterraine ayant délibéré favorablement pour déclasser et aliéner au profit du smipac cette voie, le smipac peut dès à présent délibérer pour cette acquisition.

Afin de ne pas perdre de temps et permettre de lancer la consultation de travaux au second semestre 2019, le Président propose également de donner délégation au Bureau pour prendre toute les décisions concernant la procédure de travaux :

- choisir le maître d'œuvre de l'opération,
- approuver le dossier de Consultation des entreprises et lancer le marché
- contracter le prêt correspondant
- retenir les entreprises

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal du Comité du 06 mars 2019, adressé le 20 mars avec la convocation est adopté à l'unanimité.

Votes des comptes financiers :

Le Président rappelle que les budgets qui vont être proposés aux votes sont fidèles aux orientations budgétaires présentées au Comité du 06 mars 2019.

Budget principal :

Compte de gestion (conforme au compte administratif)

Le Président précise que les résultats du compte administratif 2018 sont conformes aux résultats de la comptabilité publique en conséquence le compte de gestion est voté à l'unanimité par le Comité Syndical.

Compte administratif 2018

M. le Président présente le compte administratif 2018 du budget principal.

Monsieur Burille 1^{er} Vice-Président procède au vote. Le compte administratif 2018 du Budget principal n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 du budget principal :

Le Comité Syndical,
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2018,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté : : + **156 337.57 euros**

Résultat d'investissement antérieur reporté : + **1 365.39 euros**

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2018

- Solde d'exécution de l'exercice : - **517.00 euros**

- Solde d'exécution cumulé : + **848.39 euros**

RESTES A REALISER AU 31/12/2018

- Dépenses d'investissement : 0.00 euros

- Recettes d'investissement : 0.00 euros

Solde = + 848.39 euros

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2018

Rappel du solde d'exécution cumulé : + **848.39 euros**
Rappel du solde des restes à réaliser : **0.00 euros**

Besoin de financement total : 0.00 €

Reprise du résultat d'investissement = + 848.39 euros à reprendre au compte 001 du budget principal 2019

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice : - 58 769.51 euros
- Résultat antérieur : + 156 337.57 euros

Total à affecter : + 97 568.00 euros

Il est proposé au Comité Syndical de décider d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit:

AFFECTATION :

- | | | |
|----|---|--------------------------|
| 1) | Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement.
(crédits du compte 1068 sur B.P. 2019) | 0.00 euros |
| 2) | Affectation complémentaire en « réserves »
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2019) | 0.00 euros |
| 3) | Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2019 ligne 002
(report à nouveau créditeur) | + 97 568.00 euros |

Budget primitif 2019

Monsieur le Président présente par chapitres le budget primitif du budget principal qui s'équilibre à hauteur de 242 000 € en fonctionnement et 1 100 € en investissement.

Après avoir procédé au vote, monsieur le Président déclare le budget primitif 2019 du budget principal adopté à l'unanimité par le Comité Syndical.

Budget Aménagement du Parc d'Activités (APA) :

Compte de gestion (conforme au compte administratif)

Le Président précise que les résultats du compte administratif 2018 sont conformes aux résultats de la comptabilité publique en conséquence le compte de gestion est voté à l'unanimité par le Comité Syndical.

Compte administratif

M. le Président présente le compte administratif 2018 du budget APA.

Monsieur Burille 1^{er} Vice-Président procède au vote. Le compte administratif 2018 du Budget APA n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 du budget annexe Aménagement du Parc d'Activités (APA) :

Le Comité Syndical,
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2018,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté : **+ 44 773.98 euros**
Résultat d'investissement antérieur reporté : **+ 5 596.09 euros**

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2018

- Solde d'exécution de l'exercice : **- 22 286.71 euros**
- Solde d'exécution cumulé : **- 16 690.62 euros**

RESTES A REALISER AU 31/12/2018

- Dépenses d'investissement : **0.00 euros**
- Recettes d'investissement : **162 377.47 euros**

Solde = **+ 162 377.47 euros**

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2018

Rappel du solde d'exécution cumulé : **- 16 690.62 euros**
Rappel du solde des restes à réaliser : **+ 162 377.47 euros**

Besoin de financement total : 0.00 euros €

Reprise du résultat d'investissement = - 16 690.62 euros à reprendre au compte 001 du budget principal 2019

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice : **+ 39 570.90 euros**
- Résultat antérieur : **+ 44 773.98 euros**

Total à affecter : + 84 344.88 euros

Il est proposé au Comité Syndical de décider d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit:

AFFECTATION :

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement.
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2019) **16 690.62 euros**
- 2) Affectation complémentaire en « réserves »
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2019) **0.00 euros**
- 3) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2019 ligne 002
(report à nouveau créditeur) **+ 84 344.88 euros**

Budget primitif 2019

Monsieur le Président présente par chapitres le budget primitif du budget APA qui s'équilibre à hauteur de 224 000 € en fonctionnement et 430 000 € en investissement.

Le Président précise qu'avec la réfection de l'entrée passage inférieur depuis la RN145, le SMIPAC entend poursuivre les améliorations des accès du parc, après la création de l'entrée depuis l'A20, afin d'avoir une offre de services complète et performante.

Les investissements programmés n'ont pas de conséquence sur les cotisations des membres qui n'augmenteront pas. Le budget primitif prévoit même la possibilité de reverser une partie de la fiscalité économique de l'année aux membres. Le calcul sera établi en toute fin d'année 2019 pour savoir si le SMIPAC a la capacité de le faire.

Le Président rappelle que depuis la dernière modification des statuts du SMIPAC, cette fiscalité est conservée intégralement par le SMIPAC mais avec la possibilité d'en reverser une partie aux membres si les finances le permettent.

Concernant l'extension du parc, le Président rappelle que l'autorisation d'aménager n'interviendra pas avant 3 ou 4 ans, raison pour laquelle il était vraiment nécessaire d'engager la procédure dès cette année compte tenu des implantations et projets en cours et la diminution des surfaces cessibles.

Cette procédure débutera par la réalisation des études environnementales normalement cette été.

Dans cette période de 3 ou 4 ans, le SMIPAC devra également anticiper les acquisitions de terrains, à l'amiable dans la mesure du possible ou par voie d'expropriation si des accords ne sont pas trouvés avec certains propriétaires et/ou exploitants.

Après avoir procédé au vote, monsieur le Président déclare le budget primitif 2019 du budget APA adopté à l'unanimité par le Comité Syndical.

Budget EAU :

Compte de gestion (conforme au compte administratif)

Le Président précise que les résultats du compte administratif 2018 sont conformes aux résultats de la comptabilité publique en conséquence le compte de gestion est voté à l'unanimité par le Comité Syndical.

Compte administratif

M. le Président présente le compte administratif 2018 du budget EAU.

Monsieur Burille 1^{er} Vice-Président procède au vote. Le compte administratif 2018 du Budget EAU n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 du budget annexe EAU :

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créateur) : **8 721.72 euros**

Excédent d'investissement antérieur reporté : **27 392.66 euros**

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2018

- Solde d'exécution de l'exercice : **+ 3 056.94 euros**

- Solde d'exécution cumulé : **+ 30 449.60 euros**

RESTES A REALISER AU 31/12/2018

- Dépenses d'investissement : 0,00 euros
- Recettes d'investissement : 0,00 euros

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2018

Rappel du solde d'exécution cumulé : **+ 30 449.60 euros**
Rappel du solde des restes à réaliser : 0,00 euros

Besoin de financement total : 0.00 €

Reprise du résultat d'investissement = + 30 449.60 euros à reprendre au compte 001 du budget EAU 2019

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice : **- 3 373.10 euros**
- Résultat antérieur : **+ 5 348.62 euros**

Total à affecter : + 5 348.62 euros

Il est proposé au Comité Syndical de décider d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit:

AFFECTATION :

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement.
(crédits du compte 1068 sur B.P. 2019) **0.00 euros**
- 2) Affectation complémentaire en « réserves »
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2019) **0.00 euros**
- 3) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2019 ligne 002
(report à nouveau créditeur) **+ 5 348.62 euros**

Budget primitif 2019

Monsieur le Président présente par chapitres le budget primitif du budget EAU qui s'équilibre à hauteur de 12 500 € en fonctionnement et 34 100 € en investissement.

Après avoir procédé au vote, monsieur le Président déclare le budget primitif 2019 du budget EAU adopté à l'unanimité par le Comité Syndical.

Budget ASSAINISSEMENT :

Compte de gestion (conforme au compte administratif)

Le Président précise que les résultats du compte administratif 2018 sont conformes aux résultats de la comptabilité publique en conséquence le compte de gestion est voté à l'unanimité par le Comité Syndical.

Compte administratif

M. le Président présente le compte administratif 2018 du budget ASSAINISSEMENT.

Monsieur Burille 1^{er} Vice-Président procède au vote. Le compte administratif 2018 du Budget ASSAINISSEMENT n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 du budget annexe ASSAINISSEMENT :

Le Comité Syndical,
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2018,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur) : **5 542.58 euros**
Excédent d'investissement antérieur reporté : **53 052.64 euros**

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2018

- Solde d'exécution de l'exercice : **4 473.91 euros**
- Solde d'exécution cumulé : **+ 57 526.55 euros**

RESTES A REALISER AU 31/12/2018

- Dépenses d'investissement : 0,00 euros
- Recettes d'investissement : 0,00 euros

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2018

Rappel du solde d'exécution cumulé : **+ 57 526.55 euros**
Rappel du solde des restes à réaliser : 0,00 euros

Besoin de financement total : 0.00 €

Reprise du résultat d'investissement = + 57 526.55 euros à reprendre au compte 001 du budget assainissement 2019

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice : **- 5 202.93 euros**
- Résultat antérieur : **+ 5 542.58 euros**

Total à affecter : + 339.65 euros

Il est proposé au Comité Syndical de décider d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit:

AFFECTATION :

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement.
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2019) **0.00 euros**
- 2) Affectation complémentaire en « réserves »
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2019) **0.00 euros**
- 3) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2019 ligne 002
(report à nouveau créditeur) **+339.65 euros**

Budget primitif 2019

Monsieur le Président présente par chapitres le budget primitif du budget ASSAINISSEMENT qui s'équilibre à hauteur de 12 500 € en fonctionnement et 62 600 € en investissement.

Après avoir procédé au vote, monsieur le Président déclare le budget primitif 2019 du budget ASSAINISSEMENT adopté à l'unanimité par le Comité Syndical.

Questions diverses (projets et dossiers en cours) :

Acquisition voie entrée passage inférieure depuis le giratoire de la RN145 :

Le Président rappelle que la 1ère étape de cette opération consiste à acquérir à la Commune de St Maurice La Souterraine la voie qui dessert le parc d'Activités, soit en totalité soit en partie en fonction du mode opératoire qui sera choisi.

La Commune de St Maurice doit préalablement à la vente de cette voie, lancer la procédure de déclassement et d'aliénation au profit du smipac.

La Commune a délibéré favorablement le 15 mars. L'enquête publique devrait se dérouler en avril ou Mai. Le prix d'acquisition est fixé à 200 €.

Je rappelle que ce prix est volontairement raisonnable, le smipac prenant en charge les dépenses d'aménagement de cette voie d'entrée et son entretien ultérieur.

En outre tous les frais inhérents à cette acquisition seront à la charge du smipac. Cela comprend les frais de publicité de l'enquête publique, le dédommagement du Commissaire Enquêteur, le bornage et l'acte notarié.

Le SMIPAC a également adressé une demande d'alignement auprès de la DIRCO afin de connaître précisément la limite avec les terrains de l'Etat.

De cette façon, il sera possible de délimiter un périmètre englobant la voie et ses proches abords et ainsi faciliter l'entretien ultérieur. Le bornage se fera sur cette base.

La vente pourrait, sauf contrainte particulière, être signée fin Juin.

Le Président précise qu'il sera vraisemblablement nécessaire de passer une convention avec la commune de ST MAURICE.

Cette convention permettrait au smipac :

- de réaliser les aménagements sur la partie de la voie restant éventuellement propriété de la COMMUNE (entre l'intersection desservant un parking privé et le giratoire RN145 de la Croisière) ou de permettre le passage des riverains si le smipac devenait acquéreur de la totalité de la voie communale entre le pont cadre et le giratoire RN145.
- de réaliser l'entretien de ces aménagements dans le cas de la première éventualité.

Compte tenu de ces éléments, sous réserve d'un avis favorable dans le cadre de la procédure d'aliénation au profit du SMIPAC, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'accepter cette proposition,
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir afin de permettre cette acquisition.
- D'autoriser le Président à signer une convention avec M. le Maire de St Maurice La Souterraine afin d'autoriser les riverains du hameau de la Croisière à utiliser la voie d'entrée du Parc d'Activités pour accéder à leurs terrains.

Aménagements de l'entrée passage inférieur du parc d'Activités depuis le giratoire RN145 : délégations au Bureau syndical :

Le Président explique que pendant cette période, le SMIPAC va également travailler à la rédaction du cahier des charges et au choix du maître d'œuvre pour définir les aménagements à réaliser pour améliorer cette entrée. La consultation travaux devrait être lancée au second semestre 2019.

Le Président rappelle que ces aménagements, présentés au Comité du 06 mars, ont été estimés à 120 000 € H.T. Conformément au budget primitif, l'opération devrait être financée en partie par de la DETR, des subventions des Départements 23 et 87. La différence sera financée par emprunt en partie ou en totalité.

Dans ce cadre, il est proposé au Comité Syndical de donner délégation au Bureau pour prendre toutes les décisions concernant la procédure d'aménagement :

- Choix du maître d'œuvre de l'opération,
- Approbation du dossier de Consultation des entreprises
- Lancement du marché selon la procédure adaptée
- contracter le prêt correspondant aux aménagements projetés
- choix des entreprises pour réaliser les travaux

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de donner délégations au Bureau syndical pour toutes les décisions précisées ci-dessus et autorise le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le Président précise que les autres projets et dossiers en cours ont été abordés lors du Comité du 06 mars.

Le Président rappelle que la consultation concernant l'extension du Parc va être lancée.

Le critère de jugement des offres est établi sur un ratio 60% sur la partie technique et 40% sur le Prix.

Après analyse par notre AMO, la Commission d'ouverture des plis se réunira pour désigner le prestataire qui aura en charge ce dossier important pour le SMIPAC et son développement.

Sans retard ni contrainte, la 1ère étape de cette opération débutera par l'étude environnementale prévue pour débuter d'ici 1 à 2 mois.

Projet Aire de Services :

Nous rencontrons les responsables de ce projet le 10 avril.

L'objectif est de finaliser les besoins en signalétique et pré signalétique de l'Aire de services sur les axes A20, RN145, sur le Parc et de monter le dossier à adresser à la DIRCO pour autorisation.

Nous évoquerons les possibles aides à l'investissement et exonérations possibles avec la présence de M. Dufour référent de la Région Nouvelle Aquitaine dispositif CADET.

Enfin nous nous pencherons sur tous les aspects techniques relatif à ce projet d'implantation.

Si ce projet se concrétise, la prochaine étape sera une présentation en Comité puis un dépôt de permis de construire.

Bio Crops Services :

La signature de vente de terrains est prévue demain.

Comme pour Sostradata les travaux se poursuivent sans retard pour l'instant.

Article du 20 mars sur le Relais 23 en Une de La Montagne

Le développement de l'activité Tri est confirmée pour début 2020 avec une quarantaine d'emplois à pourvoir (à terme).

Pour accord,

Le secrétaire de séance,

Monsieur Guy Dumignard

Adjoint au Maire de La Souterraine

Délégué de la Communauté de Communes Monts et Vallée Ouest Creuse



Parc d'Activités de La Croisière
certifié ISO 14 0001